

**Semaine du 25 au 29 septembre 2023**

### **COUR DES COMPTES – Rapport très critique au sujet des subventions en Outre-mer**

La Cour des comptes a récemment publié un rapport très critique sur les subventions pour le secteur de la pêche et de l'agriculture dans les Outre-mer. Les observations de la Cour sont majoritairement négatives, soulignant principalement l'inefficacité, le coût et la répartition inégale des subventions.

Le rapport critique la complexité des dispositifs de soutien. Il est noté que le montant annuel du POSEI est stable (316,9 M€ en moyenne entre 2015 et 2021) et que les trois quarts de ce montant sont alloués aux secteurs de la banane et de la canne. Les programmes européens sont complétés par des dispositifs nationaux de subventions spécifiques aux Outre-mer à hauteur de 126,5 millions d'euros par an (entre 2015-2021), dont 109,9 millions d'euros par an en faveur de la filière canne-sucre-rhum.

Enfin, il est conclu que le régime actuel de soutien public dans l'Outre-mer n'est pas cohérent avec les objectifs de l'autonomie alimentaire, la diversification et la transition agroécologique poursuivis dans les territoires d'outre-mer. La Cour des comptes recommande l'introduction d'« une dégressivité des aides à l'agriculture ultra-marine par exploitation afin de les conditionner à un effort de et au respect d'une démarche agroécologique ». Il est également conseillé de favoriser les agriculteurs engagés dans des efforts de diversification.

Si elle soulève des problématiques légitimes (complexité du régime d'aides, difficultés d'augmenter la production agricole des DOM), la Cour des comptes passe rapidement sur les principales difficultés rencontrées par l'agriculture ultramarine.

Il paraît cohérent de noter les difficultés rencontrées par les filières de diversification, ainsi que de proposer de remédier à ces difficultés via un renforcement des soutiens publics. En revanche, lorsque le même constat de baisse de production et de chiffre d'affaires est dressé pour les filières traditionnelles d'expédition (canne-sucre et banane), la Cour des comptes remet en question l'efficacité et l'efficience des aides en question et pose la question des niveaux de soutien à ces filières. Il y a là une forme d'incohérence de la Cour qui propose deux approches opposées à des difficultés de production similaires entre filières d'expédition et filières de diversification.

La Cour fait aussi le choix de passer rapidement sur le fait que de nombreux agriculteurs n'ont pas recours à l'aide POSEI et ne rentrent pas dans l'agriculture organisée car l'agriculture informelle a également des avantages significatifs (non-paiement des impôts ou des cotisations sociales). La question de l'attractivité de l'agriculture organisée n'est pas suffisamment posée.

Enfin, en recommandant d'introduire une forme de dégressivité des aides, le rapport ne tient pas compte des coûts de production pour les producteurs, qui sous-tendent les niveaux de soutien actuels ; soutiens qui sont par ailleurs parfois très insuffisants pour compenser les coûts réels de production de certaines filières. En outre, cela serait une remise en cause du principe de couplage des aides sur

lequel nous nous sommes toujours battus afin d'éviter un alignement à terme avec la PAC dite continentale. Par ailleurs, il convient de noter qu'aucune évaluation de l'impact de cette dégressivité ne figure dans le rapport.

**Lien du rapport :** [Les subventions à l'agriculture et à la pêche en outre-mer | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](#)

## **PECHE – Entrée en vigueur du protocole mettant en œuvre l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche entre l'UE et Maurice**

Le journal officiel de l'Union européenne du 18 septembre 2023 comporte une [note d'information](#), notifiant l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice pour la période 2022-2026.

Le protocole régissant la période précédente (2017-2021) avait expiré le 7 décembre 2021. Afin d'éviter une interruption des activités de pêche, Maurice et l'UE avaient convenu d'une prorogation de 6 mois la veille de son expiration (6 décembre 2021). Le 30 mars 2022, l'accord avait été une fois de plus renouvelé pour 6 mois.

L'accord permettra à la flotte européenne de pêcher jusqu'à 5 500 tonnes de thon et d'espèces apparentées par an (contre 4 000 tonnes de thon par an entre 2017 et 2021). L'accord prévoit une contribution financière totale de 2 900 000 euros provenant du budget de l'UE pour le gouvernement de l'île Maurice, dont 275 000 euros par an pour l'accès aux eaux mauriciennes. 275 000 euros par an seront consacrés au soutien et à la mise en œuvre de la politique sectorielle de la pêche de Maurice et 175 000 euros par an seront alloués au soutien du développement de la politique maritime et de l'économie bleue.

Cette note d'information confirme donc une bonne nouvelle pour les pêcheurs réunionnais, puisque plus de la moitié des poissons débarqués sur l'île sont pêchés en dehors des eaux françaises. L'accord avec Madagascar avait lui été renouvelé en octobre 2022 et attend toujours un vote de validation du Parlement européen.

## **BANANE – Délégation de producteurs de bananes à Paris du 17 au 22 septembre**

Une délégation de producteurs de bananes s'est rendue à Paris la semaine dernière, dans le but de dresser un état des lieux de la filière banane aux pouvoirs publics et d'appeler à une prise en compte rapide des besoins des planteurs de Guadeloupe et de Martinique.

Les membres de la délégation ont été reçus au ministère des Outre-mer et au ministère de l'Agriculture ; des contacts ont également été établis auprès des équipes de la Première ministre et du Président de la République. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) ou encore des membres de l'Assemblée nationale.

Les principaux enjeux de ce déplacement étaient de démontrer aux pouvoirs publics que des actions d'urgence sont nécessaires, prenant la forme d'une aide de l'Etat à la lutte contre l'enherbement, d'un moratoire sur les dettes sociales et fiscales, de l'éligibilité de la filière bananes de Guadeloupe et de Martinique au plan « résilience Ukraine » de 10 millions d'euros et de l'arrêt des tentatives de diversion d'une partie des fonds de l'enveloppe banane pour financer d'autres politiques.

Des avancées ont été obtenues, bien qu'encore insuffisantes, notamment sur le sujet des dettes sociales et fiscales et sur l'éligibilité de la filière banane aux fonds Ukraine.

## **AGRICULTURE – Une aide exceptionnelle pour les productions locales de fruits et de légumes dans les Départements d'Outre-mer**

Dans une circulaire datée du 21 septembre 2023, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a précisé les modalités de mise en œuvre d'une indemnisation exceptionnelle afin de compenser les surcoûts liés à la hausse des coûts des engrais et amendements engendrés par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

En effet, la situation de guerre en Ukraine a entraîné des perturbations fortes dans l'approvisionnement de l'économie, tant en termes de flux que de prix. Au vu de l'urgence de la situation économique de certaines exploitations, le Gouvernement a mis en place une aide exceptionnelle aux producteurs de fruits et de légumes fortement touchés par l'augmentation du coût des engrais et amendements sur la base de l'encadrement temporaire "Ukraine" fondé sur l'article 107, paragraphe 3 du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne. Cette aide exceptionnelle permettra aux entreprises de l'Etat membre concernées de remédier aux problèmes de trésorerie en raison de la perturbation grave de l'économie induite par l'agression militaire contre l'Ukraine. L'aide prendra fin le 31 décembre 2023.

Néanmoins, il est à déplorer que la filière d'expédition de bananes dessert destinées à l'exportation, soit exclue sans justification de cette mesure.

Vous pourrez retrouver les informations relatives aux conditions d'éligibilité, au financement de l'aide ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi via le lien suivant : [info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-598](https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-598).

## **ELECTIONS SENATORIALES – Etat des lieux des résultats en territoires ultramarins**

Dimanche 24 septembre, 170 sénateurs ont été élus à l'issue des élections sénatoriales, dont 14 pour les territoires ultramarins :

- En Martinique, **Catherine Conconne**, sénatrice sortante siégeant dans le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, et **Frédéric Buval**, maire de La Trinité soutenu par la majorité de la CTM (Collectivité de Martinique), sont élus sénateurs.
- En Guadeloupe, **Dominique Théophile**, sénateur sortant issu du groupe RDPI (Renaissance), et **Solanges Nadille** sont élus sénateurs pour la liste "Guadeloupe Solidaire". **Victorin Lurel**, sénateur socialiste sortant, sort également victorieux de ces élections sénatoriales pour la liste "Ensemble, Nou Tout".
- A La Réunion, la droite obtient deux sièges avec la réélection de **Viviane Malet** et l'élection de **Stéphane Fouassin**. **Audrey Belim** soutenue par Ericka Bareigts, maire de Saint-Denis, est élue. **Evelyne Corbière Naminzo** siègera également au Palais du Luxembourg. Elle était soutenue par Huguette Bello, présidente du conseil régional de La Réunion.
- A Mayotte, **Saïd Omar Oili**, maire de Dzaoudzi-Labattoir, est élu sénateur. **Thani Mohamed Soihili**, sénateur RDPI, est réélu pour la troisième fois.

- En Nouvelle-Calédonie, **Georges Naturel**, maire de Dumbéa, est élu dès le premier tour. **Robert Wienie Xowie** est élu sénateur à l'issue du second tour. Il représentait le FLKNS (parti indépendantiste de Nouvelle-Calédonie). C'est la première fois qu'un élu indépendantiste de Nouvelle-Calédonie entre au Sénat.
- Enfin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'ancienne ministre de la Mer **Annick Girardin** est élue sénatrice. Elle avait annoncé vouloir siéger au sein du groupe RDSE (Rassemblement démocratique et social européen).

**AGENDA DE LA SEMAINE**  
**Semaine du 25 au 29 septembre 2023**

*Mercredi 27 septembre*

Assemblée nationale :

- Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire (14h15) : Audition, ouverte à la presse, Mme Maud Faipoux, directrice générale de l'alimentation (DGAL) au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ; Table ronde, ouverte à la presse, de plusieurs associations : Mme Maureen Jorand, coordinatrice du Collectif Nourrir avec Mme Cécile Claveirole, vice-présidente de France Nature Environnement (FNE) ; M. Thomas Uthayakumar, directeur Programmes & Plaidoyer de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) ; M. Olivier Andrault, chargé de mission Alimentation et nutrition, et M. Benjamin Recher, chargé de mission relations institutionnelles de UFC-Que Choisir.
- Délégation aux outre-mer : Présentation du programme de travail de la Délégation aux outre-mer pour la rentrée 2023 ; Projets de missions d'information (16h et 20h)

*Jeudi 28 septembre*

Assemblée nationale :

- Mission d'information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles et l'évaluation des politiques publiques associées : Audition conjointe n°1 Syndicats agricoles Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles Jeunes agriculteurs (9h00) ;
- Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire (9h00) : Table ronde, ouverte à la presse, sur l'agriculture biologique et les pesticides avec M. Loïc Guines, président de L'Agence Bio ; M. William Loveluck, chargé de recherche et analyse à Terre de Liens ; M. Vincent Bretagnolle, chercheur au CNRS ; Audition, ouverte à la presse, de M. Olivier Thibault, directeur général et Mme Gaël Thevenot, directrice adjointe « Acteurs et citoyens » de l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
- Mission d'information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles et l'évaluation des politiques publiques associées (10h00) : Audition conjointe n°2 Syndicats agricoles/Confédération paysanne M. Stéphane Gallais,

/secrétaire national Coordination rurale Mme Lydie Deneuille, /responsable de la section « Dégâts de gibier » M. Michel Le Pape, représentant Centre-Val de Loire Mouvement de défense des exploitants familiaux ;

- Mission d'information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles et l'évaluation des politiques publiques associées (11h30 et 14h).

#### Évènements :

- Future of food & farming summit : Table ronde - La PAC de l'Europe : résultats et perspectives de la politique agricole de l'UE. (9h30-10h15, Paris).

*Vendredi 29 septembre*

#### Conseil Européen :

- Conférence de presse suite à la séance de travail sur la “politique de cohésion 2.0”. (12h30, Murcia)